



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juin 2021
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixante-treizième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de la résolution 2504 (2020) et du paragraphe 3 de la résolution 2533 (2020). Dans ces trois dernières résolutions, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les entités des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources. Les données communiquées par les entités des Nations Unies concernant l'aide humanitaire qu'elles acheminent portent sur les mois d'avril et de mai 2021.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels

1. Selon les informations disponibles, la maladie à coronavirus (COVID-19) a continué de se propager fortement en République arabe syrienne, à un rythme bien supérieur à ce qu'indiquent les taux d'infection officiels. Les 21 et 22 avril, les premiers vaccins contre la COVID-19 sont arrivés dans le pays par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, et la distribution a commencé en mai.



2. La situation économique a continué de se détériorer. Le 15 avril, pour la première fois depuis juillet 2020, la Banque centrale syrienne a officiellement dévalué la livre syrienne, faisant passer le cours de 1 256 à 2 512 livres syriennes pour un dollar des États-Unis. Pour ce qui est de la sécurité alimentaire, la situation demeure critique. Malgré quelques améliorations récentes, en avril les indicateurs sont toujours bien en deçà des niveaux constatés il y a un an.

3. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a recensé 186 événements liés aux hostilités en République arabe syrienne, au cours desquels au moins 150 civils, dont 15 femmes et 36 enfants, ont été tués et 154 civils, dont 17 femmes et 57 enfants, ont été blessés.

4. La baisse du niveau des eaux de l'Euphrate a atteint un point critique au cours de la période considérée, entraînant la fermeture partielle du barrage de Tehrine et des coupures d'électricité dans tout le nord-est du pays. En République arabe syrienne, l'eau potable consommée par quelque 5,4 millions de personnes vient de l'Euphrate et de ses affluents. En outre, quelque 3 millions de personnes dans le nord-est du pays dépendent de l'électricité produite par les barrages de Tehrine et de Tabqa, qui assurent l'irrigation des cultures. Les hôpitaux et autres infrastructures vitales dépendent également de cette électricité.

5. Au camp de Hol, dans le nord-est du pays, les conditions de sécurité ont continué de se dégrader. Au moins six meurtres et quatre tentatives de meurtre ont été signalés depuis l'opération de sécurité menée en mars et en avril. Fin mai, les autorités de facto ont présenté aux partenaires humanitaires des plans provisoires de réorganisation du camp.

6. Le 20 avril, des affrontements ont éclaté entre des partisans du Gouvernement et les forces de sécurité locales dans la ville de Qamichli. On estime que 15 000 à 20 000 personnes ont été déplacées au cours des cinq jours de combats qui ont suivi. Quatorze civils ont été tués, dont trois enfants.

Point de la situation humanitaire

3. Le niveau général de violence dans la zone de désescalade d'Edleb est resté relativement faible, même si des tirs croisés d'artillerie et des affrontements ont eu lieu tous les jours entre les forces favorables au Gouvernement et les groupes armés non étatiques, principalement des deux côtés des lignes de front, près des autoroutes M4 et M5. Une augmentation des bombardements a été enregistrée fin avril et début mai, à la suite d'un raid de l'organisation Hay'at Tahrir el-Cham, qui a été qualifiée de groupe terroriste par le Conseil de sécurité, sur une position tenue par les forces du Gouvernement syrien. Des bombardements aériens ont eu lieu dans les zones rurales d'Edleb et de Hama, notamment sur les lieux où se trouveraient des groupes désignés par le Conseil de sécurité comme terroristes. Hay'at Tahrir el-Cham a poursuivi sa campagne de sécurité contre les groupes rivaux. Les bombardements quotidiens, la recrudescence des frappes aériennes, les combats entre groupes armés non étatiques et la prévalence des risques d'explosion dans les zones résidentielles et les espaces publics continuent de mettre les civils en danger.

4. Dans le nord de la province d'Alep, des tirs d'artillerie croisés de faible intensité et des escarmouches occasionnelles entre les groupes d'opposition armés non étatiques et les forces gouvernementales se sont poursuivis sur les lignes de front près de Bab. Les tirs d'artillerie croisés et les escarmouches se sont intensifiés le long des

lignes de confrontation à Afrin, Izaz et Tell Rifaat dans la province d'Alep, les rapports faisant état de victimes civiles. La ville de Bab et sa périphérie, soit quelque 185 000 habitants, subissent toujours des pénuries d'eau potable et d'eau à usage agricole. L'ONU a continué de plaider en faveur de la reprise de l'approvisionnement en eau pour Bab à partir de la station de pompage d'Aïn el-Beïda.

5. De nombreuses parties ont subi des attaques de cellules de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL). Les rapports font état de dizaines de victimes dans les zones rurales des provinces de Homs, Hama, Raqqa et Deïr el-Zor, à l'est du pays. Des membres de l'EIL auraient enlevé un grand nombre de civils et de militaires dans la région rurale de Hama. Les forces gouvernementales et progouvernementales ont conduit des opérations de lutte contre l'EIL à l'ouest de l'Euphrate tandis que les Forces démocratiques syriennes ont poursuivi leurs opérations de lutte contre le terrorisme à l'est de l'Euphrate. Pendant toute la période considérée, des frappes aériennes intensives ont été menées contre des positions présumées de l'EIL à l'ouest de l'Euphrate et dans le désert syrien. On signale toujours des assassinats ciblés et des attaques par des auteurs inconnus contre des chefs tribaux et des notables locaux, notamment à Deïr el-Zor.

6. Dans le sud-ouest de la République arabe syrienne, la situation demeure tendue : des civils, des membres des forces du Gouvernement et des combattants réconciliés issus d'anciens groupes d'opposition armés non étatiques continuent d'être les cibles d'attaques et d'assassinats. Les tensions allant croissant dans la province de Deraa, tous les acteurs ont conservé un dispositif de sécurité renforcé. Dans la province de Soueïda, on a constaté une flambée des enlèvements et des conflits armés, dont certains seulement ont été résolus par les dirigeants locaux. À Oum Batné, dans la province de Qouneïtra, à la suite d'un accord, un groupe de 140 personnes comprenant des membres de 35 familles de dignitaires locaux et d'anciens membres de groupes d'opposition armés non étatiques a été transféré vers des zones non contrôlées par le Gouvernement, dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Le groupe comprenait des femmes, des enfants et des personnes âgées. Au départ, le convoi n'a pas été autorisé à entrer dans la ville de Bab et est resté bloqué au point de passage d'Abou el-Zendeïn pendant deux jours, dans l'attente, semble-t-il, d'une coordination entre les parties concernées. Le 22 mai, l'accès a été accordé et le convoi a été autorisé à traverser les districts d'Izaz et d'Afrin pour atteindre la province d'Edleb où les personnes ont été hébergées dans un camp récemment construit.

7. Selon les informations disponibles, la COVID-19 a continué de se propager fortement en République arabe syrienne pendant la période à l'examen, à un rythme bien supérieur à ce qu'indiquent les taux d'infection officiels. Fin mai, le ministère de la Santé avait fait état de 24 495 cas, dont 1 770 décès. Depuis le début de la pandémie, 23 541 autres cas, dont 670 décès, ont été signalés dans des zones échappant au contrôle du Gouvernement dans le nord-ouest du pays, et 17 857 autres cas, dont 729 décès, dans les zones du nord-est échappant au contrôle du Gouvernement. Les premiers vaccins contre la COVID-19 reçus par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX (256 800 doses) sont arrivés dans le pays les 21 et 22 avril. Parmi celles-ci, 53 800 doses ont été livrées dans le cadre de l'opération transfrontière menée par les Nations Unies dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, la distribution ayant débuté le 1^{er} mai. Sur les 203 000 doses envoyées à Damas, 17 500 doses sont parties vers le nord-est du pays (13 320 pour la province de Hassaké et 4 180 pour celle de Deïr el-Zor) ; leur distribution a commencé le 17 mai. Les vaccins distribués par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX ne devraient couvrir que 20 % de la population totale. d'autres États Membres auraient fourni des vaccins supplémentaires au Gouvernement syrien.

8. Les civils ont continué de subir de plein fouet la crise économique qui sévit dans toute la République arabe syrienne. Le 15 avril, la Banque centrale syrienne a dévalué la livre syrienne, qui est passé de 1 256 à 2 512 livres syriennes pour un dollar des États-Unis. C'est la première dévaluation de la monnaie nationale depuis juillet 2020 et la troisième depuis novembre 2019. Sur le marché informel, la livre syrienne s'est stabilisée à environ 3 000 livres syriennes pour un dollar des États-Unis en avril, après être tombée à un niveau record de 4 700 livres syriennes pour un dollar des États-Unis à la mi-mars. Les indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire ont montré une certaine amélioration d'un mois à l'autre entre mars et avril, mais la situation générale demeure critique. Les enquêtes suggèrent que la sous-consommation alimentaire (consommation, insuffisante ou à peine suffisante) reste près de 50 % plus élevée qu'en avril 2020. Plus de deux ménages syriens sur cinq déclarent ne pas avoir suffisamment de denrées alimentaires ou des aliments suffisamment nutritifs. Près de la moitié des familles syriennes interrogées en avril (48 %) ont déclaré que les adultes mangeaient moins pour que les enfants puissent manger – une augmentation d'un tiers depuis avril 2020.

9. La pénurie de carburant s'est aggravée dans toute la République arabe syrienne. Le 16 avril, le ministère du Commerce intérieur et de la protection des consommateurs a augmenté le prix du carburant (indice d'octane de 95) de 2 000 à 2 500 livres syriennes par litre. Il s'agit de la deuxième hausse des prix officiels du carburant en un mois. L'augmentation des prix et la persistance des pénuries ont eu des conséquences dans tout le pays, notamment sur les activités essentielles à l'agriculture, telles que l'irrigation, le pompage des eaux souterraines et le transport. Si la pénurie de gazole persiste, les récoltes prévues en mai et en juin 2021 en souffriront. Les pénuries de carburant ont aussi eu des répercussions sur les opérations humanitaires, les missions de surveillance ne pouvant être conduites sans le carburant nécessaire.

10. Dans le nord-est du pays, le niveau des eaux de l'Euphrate a atteint un point critique pendant la période considérée. Le débit du fleuve serait très bas depuis janvier 2021. Le 20 mai, les autorités de facto du nord-est de la République arabe syrienne ont signalé que le barrage de Tehrane ne recevait que 180 mètres cubes d'eau par seconde environ, soit bien moins que les 500 mètres cubes nécessaires à son fonctionnement. Ce faible débit a entraîné la fermeture partielle du barrage – seules deux des six turbines hydroélectriques sont opérationnelles – ce qui a provoqué des coupures d'électricité dans le nord-est du pays. L'eau du barrage de Tabqa a été utilisée comme solution de secours. Cependant, à la fin du mois de mai, le niveau d'eau était à 80 % de ce qu'il aurait dû être. Les ingénieurs ont averti d'une fermeture imminente du barrage s'il n'y avait pas d'amélioration. Quelque 5,4 millions de personnes dépendent de l'Euphrate et de ses affluents pour leur eau potable. Environ 200 stations utilisent l'électricité produite par les barrages de Tehrane et de Tabqa pour pomper, traiter et distribuer l'eau. Quelque 3 millions de personnes dans le nord-est du pays, ainsi que des hôpitaux et d'autres infrastructures vitales, dépendent de l'électricité produite par les barrages.

11. Les niveaux d'eau extrêmement bas ont encore réduit la production agricole prévue. Les précipitations inférieures à la moyenne dans le nord-est, qui produit environ 60 % du blé et de l'orge du pays, ont déjà entraîné d'importantes pertes dans les champs de blé et d'orge en culture pluviale. Le reste de la production de blé dans ces régions dépend de l'irrigation par l'Euphrate. La sécheresse a un impact disproportionné sur les femmes et les filles : près de 70 % des personnes travaillant dans le secteur agricole sont des femmes, dont 25 % environ ont charge de famille. Le manque d'eau pour l'irrigation met en péril leurs cultures et donc leurs revenus, ce qui risque de plonger davantage les familles vulnérables dans la pauvreté. Les

femmes et les filles peuvent également être exposées à différents risques, dont la violence fondée sur le genre et les problèmes de santé dus à la pénurie d'eau potable.

12. À la station d'Alouk, le pompage est resté limité pendant la période considérée. Le niveau d'eau était insuffisant pour approvisionner la majeure partie de la population habituellement desservie par la station, notamment la ville de Hassaké et le camp de Hol. Le pompage a repris le 24 avril à la station d'Alouk, après une interruption de douze jours due à un incendie au poste électrique de Darbassiyé. Le débit d'eau vers les sous-districts de Hassaké et de Tell Tamr demeure toutefois insuffisant, la station fonctionnant toujours à capacité réduite. De plus, l'alimentation en électricité de la station de pompage reste insuffisante, ce qui influe sur la quantité d'eau susceptible d'être pompée. En outre, entre le 10 mai et la fin de la période considérée, les techniciens de la Direction de l'eau et de l'électricité de Hassaké n'ont pas pu avoir accès à la station de pompage.

13. Des affrontements entre les forces favorables au Gouvernement et les forces de sécurité locales ont éclaté dans la ville de Qamichli entre le 20 et le 25 avril, provoquant le déplacement de près de 20 000 personnes et la mort de 14 civils, dont trois enfants. De nombreux civils ont été blessés dans les tirs croisés. Les livraisons humanitaires ont aussi été affectées : 30 camions des Nations Unies qui faisaient route vers des entrepôts situés au sud de la ville de Qamichli ont été arrêtés à des postes de contrôle à l'extérieur de la ville. Le 26 avril, un cessez-le-feu a été négocié, ce qui a permis aux personnes déplacées de revenir et aux camions d'entrer dans la ville. Les tirs croisés et les escarmouches ont cependant continué de part et d'autre des lignes de confrontation autour d'Aïn Issa (province de Raqqa) et de Tell Tamr et Ras el-Aïn (province de Hassaké).

14. Quelque 60 400 personnes, dont 31 000 enfants de moins de 12 ans, sont restées dans le camp de Hol pendant la période considérée. Ce total comprend environ 8 800 nationaux de pays tiers. Les conditions de sécurité dans le camp ont continué de se dégrader, malgré une vaste opération de sécurité menée en mars et en avril. Au moins six meurtres et quatre tentatives de meurtre ont été signalés dans les semaines qui ont suivi. Le 27 mai, les autorités de facto ont présenté aux partenaires humanitaires des plans de réorganisation du camp. Les humanitaires ont fait part de leurs inquiétudes quant aux dispositions du plan relatives à la protection, à l'accès aux services de base et aux mesures visant à préserver le caractère civil du camp. Ces consultations doivent se poursuivre en juin.

15. L'ONU n'a toujours pas eu accès aux 12 000 personnes qui vivent à Roukban. Les habitants de la région de Roukban continuent de vivre dans des conditions épouvantables : leur accès à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et aux autres services de base est limité. Ils n'ont pas pu bénéficier des services de la clinique gérée par l'ONU, située du côté jordanien de la frontière, depuis que celle-ci a fermé dans le cadre des mesures de prévention liées à la COVID-19. L'accès aux traitements médicaux dans les zones contrôlées par le Gouvernement syrien a continué d'être facilité par le Croissant-Rouge arabe syrien et coordonné par les Nations Unies. Tout en s'efforçant d'apporter son appui aux départs volontaires, l'ONU a continué de plaider pour qu'un accès humanitaire soit immédiatement mis en place et pour qu'une aide humanitaire parvienne sans délai aux personnes qui se trouvent toujours dans le camp. Le 8 avril, l'ONU a été autorisée par écrit par le Ministère des affaires étrangères à utiliser le centre d'accueil de Doueïr comme espace de quarantaine pour les départs volontaires de Roukban. En avril et mai, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en partenariat avec le Ministère de la santé à Damas, a porté secours à 25 enfants qui avaient quitté spontanément le camp pour se faire soigner. Des discussions sont en cours sur la conduite d'une enquête d'intention pour les résidents de Roukban, qui serait menée depuis la Jordanie.

Point de la situation générale

16. Mon envoyé spécial pour la Syrie a continué de dialoguer avec des représentants du Gouvernement syrien et de la Commission syrienne de négociation, les coprésidents de la Commission constitutionnelle ainsi que des membres de la troisième liste, en vue de préparer une éventuelle sixième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle. Comme il l'a indiqué lors d'un exposé présenté aux membres du Conseil de sécurité le 26 mai 2021, la tenue d'une sixième session doit être fondée sur l'assurance que le mandat et le règlement intérieur de la Commission constitutionnelle sont appliqués et respectés. Il faut aussi rétablir et renforcer la confiance afin d'obtenir des résultats et de progresser dans l'exécution du mandat de la Commission, qui consiste à préparer et à rédiger une réforme constitutionnelle en vue de son approbation par le peuple.

17. L'Envoyé spécial a poursuivi son dialogue avec des interlocuteurs régionaux et internationaux afin d'instaurer un processus politique durable et crédible dirigé et contrôlé par les Syriens, en application de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Dans ce cadre, il a continué d'insister sur l'ensemble du champ d'application de la résolution 2254 (2015), dont l'importance de parvenir à un cessez-le-feu à l'échelle nationale, de redoubler d'efforts pour combattre, dans le plein respect du droit international humanitaire, les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité, de faire des progrès quant à la situation des personnes détenues, enlevées ou portées disparues, de garantir un accès humanitaire sans entrave, ainsi que d'éviter et d'atténuer toute conséquence humanitaire des sanctions qui pourrait exacerber la situation critique des simples citoyens. Il a souligné l'importance des mesures visant à instaurer un environnement sûr, calme et neutre, dont des ensembles précis et réalistes de mesures mutuelles et réciproques devant être prises pour rétablir la confiance entre les parties au conflit. Il a noté la tenue d'élections présidentielles en mai sous les auspices de l'actuelle Constitution syrienne, qui ne fait pas partie du processus politique demandé par la résolution 2254 (2015).

18. Mon envoyé spécial a poursuivi son dialogue avec les membres du Comité consultatif des femmes syriennes. Lors de consultations séparées, les membres du Bureau d'aide à la société civile ont rappelé que les civils étaient toujours les premières victimes du conflit et souligné qu'il importait de progresser sur le plan politique pour obtenir de véritables améliorations dans la vie de tous les Syriens. Les représentants de la société civile ont continué de faire part de la situation économique difficile des Syriens et de la nécessité de réaliser des progrès réels en ce qui concerne les personnes détenues, enlevées ou portées disparues.

Protection

19. Dans toute la République arabe syrienne, les civils ont continué de souffrir des conséquences, tant directes qu'indirectes, du conflit armé et de la violence. Le HCDH a recensé 186 événements liés aux hostilités, au cours desquels au moins 150 civils, dont 15 femmes et 36 enfants, ont été tués et 154 civils, dont 17 femmes et 57 enfants, ont été blessés, victimes notamment de frappes terrestres, d'engins explosifs improvisés, de restes explosifs de guerre, d'affrontements armés ou d'assassinats ciblés perpétrés par diverses parties au conflit ou des auteurs non identifiés. La majorité des décès de civils (51 %) ont été enregistrés dans les zones contrôlées par le Gouvernement et causés par des attaques utilisant des engins explosifs improvisés et des explosions de restes explosifs de guerre, ainsi que par des assassinats ciblés. Au vu des tendances observées, il est clair que les parties au conflit n'ont pas respecté les principes fondamentaux du droit humanitaire international, dont l'obligation de distinguer entre civils et combattants et entre biens à caractère civil et objectifs militaires, de s'abstenir de mener des attaques aveugles, de respecter le principe de

proportionnalité dans l'attaque et de veiller constamment à épargner les civils et les biens de caractère civil au cours des opérations militaires.

20. Dans les zones non contrôlées par le Gouvernement dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, le HCDH a recensé au moins neuf événements au cours desquels 14 civils ont été tués ; sept d'entre eux (dont deux femmes, un garçon et deux filles) ont été victimes d'une frappe terrestre.

21. Le 18 mai, des dizaines de manifestations ont eu lieu après que les autorités de facto dans le nord-est du pays ont décidé d'augmenter les prix du carburant et du gaz de cuisine. Les Forces démocratiques syriennes ont fait un usage excessif de la force pour réprimer ces manifestations, ce qui a entraîné la mort de neuf civils, dont une fille. Au moins sept autres personnes ont été arrêtées lors de descentes de police à la suite des manifestations.

22. À Deraa, malgré une cessation des hostilités après que le Gouvernement a repris le contrôle en juillet 2018, le HCDH a continué de constater des assassinats ciblés de civils et de combattants réconciliés issus d'anciens groupes d'opposition armés. Dans la majorité des cas, les auteurs de ces faits n'ont pas été identifiés.

23. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a enregistré une augmentation des signalements de mariages d'enfants et de mariages précoces dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. La fréquence de cette forme de violence fondée sur le genre augmente du fait de la crise économique, que la COVID-19 ne fait qu'aggraver, de la surpopulation vécue par les ménages dans les abris pour personnes déplacées, et du besoin perçu par les familles de protéger leurs filles.

24. Les civils du camp de Hol ont continué de subir des atteintes à leur sécurité. Les préoccupations en matière de protection comprennent la séparation des familles, l'accès restreint à l'aide humanitaire et les restrictions à la liberté de circulation qui peuvent, dans certains cas, constituer une privation de liberté. La violence s'est intensifiée de manière notable au cours des derniers mois et a continué malgré une vaste opération de sécurité à la fin des mois de mars et d'avril (voir par. 14). Au cours de la période à l'examen, le HCDH a recensé au moins 6 événements, au cours desquels 6 civils au moins, dont 3 femmes, ont été tués par des auteurs non identifiés.

25. Les parties au conflit ont continué de procéder à des détentions arbitraires dans les zones qu'elles contrôlent. Dans la plupart des cas consignés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les détenus n'ont pas été informés des motifs de leur détention, ils n'ont pas bénéficié des autres garanties d'une procédure régulière et leurs familles n'ont pas été informées de leur sort ou de leur lieu de détention, ce qui fait craindre que, dans certains cas, il ne s'agisse de disparitions forcées. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, le Haut-Commissariat a continué de constituer des dossiers sur des cas de personnes décédées en détention, officiellement de causes naturelles. Bien souvent, les personnes concernées semblent avoir été victimes de disparition forcée et il n'est révélé qu'elles ont été détenues par le Gouvernement qu'à l'annonce du décès. Les corps des défunts sont par ailleurs rarement rendus à leurs familles, qui n'ont pas non plus la possibilité de contester la cause du décès consignée sur l'acte ou de s'enquérir de l'endroit où se trouve le corps.

26. Les parties au conflit ont continué d'intimider et de harceler systématiquement les civils, notamment les professionnels des médias et les prestataires de services de santé. Parmi les méthodes utilisées, on recense les assassinats ciblés, les enlèvements, la privation de liberté, les mauvais traitements, la torture, les disparitions forcées, le pillage et la confiscation de biens. Le sort et la situation de beaucoup de personnes privées de liberté restent inconnus.

27. Au cours de la période considérée, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a vérifié que les hostilités avaient endommagé une école en janvier. Le 20 janvier 2021, des frappes aériennes ont touché un bâtiment scolaire de deux étages dans le village de Doueïla (district de Harem, province d'Edleb), tuant plusieurs enfants et en blessant beaucoup d'autres. D'autres faits survenus en mai doivent encore être vérifiés dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information.

28. Le système de surveillance des attaques visant les services de santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a recensé deux attaques visant des cibles sanitaires. D'autres faits doivent encore être vérifiés par le système de surveillance.

Intervention humanitaire

29. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une aide humanitaire dans toute la République arabe syrienne (voir tableau 1). Ainsi, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une aide alimentaire à 4,6 millions de personnes en avril et à 4,7 millions de personnes en mai, dans les 14 provinces. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a soutenu 128 centres opérationnels (communautaires ou annexes) et 120 unités mobiles à travers le pays, fournissant un ensemble de services intégrés aux personnes relevant de sa compétence. L'UNICEF a fourni des supports d'auto-apprentissage à 137 457 enfants (dont 70 103 filles) dans les régions de Raqqa et de Deïr el-Zor, autour des lignes de front. Un appui supplémentaire a été apporté à 92 365 enfants et soignants en avril (dont 45 454 filles et 3 390 femmes) afin de les sensibiliser au danger des mines. Des équipes de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs, formées par le Service de la lutte antimines de l'ONU, ont organisé des séances d'information à l'intention de plus de 8 500 civils, afin d'encourager les habitants vivant dans des lieux où se trouvent de nombreux engins explosifs à adopter des comportements sûrs. L'Organisation des Nations Unies a continué de soutenir l'action menée pour faire face à la COVID-19 dans tout le pays, notamment en renforçant les capacités de surveillance et de diagnostic, en procédant à l'acquisition de fournitures et d'équipements médicaux essentiels, en appuyant la préparation clinique, en assurant la protection des services de santé essentiels, en favorisant les mesures de protection dans les écoles, en faisant la promotion du vaccin afin de le faire accepter par la population et en apportant un appui à l'organisation du déploiement de la vaccination.

Tableau 1.

Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : avril et mai 2021

<i>Organisation</i>	<i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	48 400
Organisation internationale pour les migrations	72 500
Service de la lutte antimines	9 930
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	199 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance ^a	757 700
Fonds des Nations Unies pour la population	221 300
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	130 500
Programme alimentaire mondial	4 630 000

<i>Organisation</i>	<i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i>
Organisation mondiale de la Santé	688 300

^a Données pour le mois d'avril uniquement.

30. Dans le cadre de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies depuis le territoire syrien, le PAM a notamment apporté une aide alimentaire à 3,4 millions de personnes en avril et à 3,4 millions de personnes en mai. Le HCR a fourni une protection, des abris et des produits non alimentaires à 217 600 personnes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a apporté une aide à 96 800 personnes au titre de ses programmes ordinaires. En avril, dans le cadre d'un projet conjoint FNUAP-PAM, 68 234 femmes enceintes et allaitantes ont reçu des bons électroniques mensuels pour acheter des articles d'hygiène en fonction de leurs besoins. Le FNUAP a fourni des services vitaux de santé reproductive et de lutte contre la violence fondée sur le genre à 442 800 personnes. L'OMS a aidé le Ministère de la santé à organiser une semaine nationale de la vaccination du 4 au 13 avril 2021 afin de relancer le programme de vaccination systématique pour 78 810 enfants. Le Service de la lutte antimines a apporté une assistance à 9 100 personnes dans le cadre de ses programmes ordinaires et a procédé au relevé de plus de 70 hectares dans la Ghouta occidentale (province de Rif-Damas) : plus de 50 hectares ont été confirmés comme dangereux et 57 engins explosifs ont été localisés et marqués. Dans les provinces de Hassaké, d'Alep et de Rif-Damas, l'UNICEF a aidé 275 487 personnes se trouvant dans des camps de déplacés, des abris collectifs et des communautés d'accueil à avoir accès à une eau sans risque sanitaire en avril. On a aussi livré de l'hypochlorite de sodium pour améliorer l'approvisionnement public en eau pour environ 13,6 millions de personnes dans le pays. En avril, par l'intermédiaire de ses partenaires, l'UNICEF a aidé 115 000 personnes à avoir accès à de meilleures installations sanitaires dans les provinces de Rif-Damas et de Soueïda. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a apporté une assistance pécuniaire à 261 000 réfugiés palestiniens, dont 82 % se trouvaient à Damas et dans la province de Rif-Damas.

31. Dans le cadre de l'aide humanitaire acheminée dans le nord-ouest de la République arabe syrienne via la frontière en avril et en mai, le PAM a fourni une aide alimentaire à 1,1 million de personnes en avril et à 1,3 million de personnes en mai. En avril et mai, l'UNICEF a fourni une aide transfrontière à 676 400 personnes dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Le HCR a aidé 139 000 personnes. Le FNUAP a fourni une aide à 69 400 personnes au titre de ses programmes de santé et de protection. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a apporté une aide multisectorielle à 145 100 personnes. L'OMS a fourni des tests de dépistage de la COVID-19 et des vaccins contre la COVID-19 (53 800 doses) ainsi que des fournitures médicales représentant 193 500 traitements (voir figure I et tableau 2).

Figure I
**Nombre de bénéficiaires ciblés par une aide humanitaire de l'ONU
 et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières,
 par type d'aide : avril et mai 2021 (moyenne mensuelle)**

(En milliers)

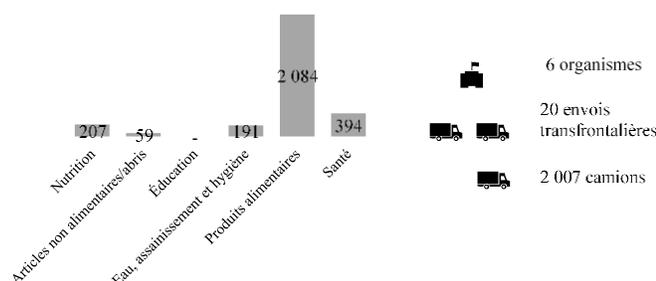


Tableau 2
**Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par convois transfrontières,
 par secteur et par district : avril et mai 2021 (moyenne mensuelle)**

Province	District	Relèvement rapide/moyens de subsistance	Éducation	Produits alimentaires ^a	Santé	Articles non alimentaires/abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Afrin	-	-	282 805	-	705	-	-
Alep	Bab	-	-	-	-	5 000	-	5 000
Alep	Izaz	-	-	180 758	-	13 483	-	5 750
Alep	Jarablos	-	-	-	-	-	-	3 000
Alep	Jabal Semaan	-	-	85 720	-	-	-	-
Edleb	Harem	-	-	1 386 678	393 722	22 477	206 541	168 000
Edleb	Edleb	-	-	148 220	-	17 000	-	8 750

^a Les chiffres font état de l'assistance envoyée aux entrepôts avant la livraison effective dans le cadre de l'effort de constitution de stocks.

32. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels figuraient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter une aide bilatérale ainsi que d'autres formes d'assistance humanitaire à la République arabe syrienne.

Accès humanitaire

33. Pour fournir une aide humanitaire, les organismes des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin sur tout le territoire de la République arabe syrienne. L'action humanitaire fondée sur des principes repose sur la capacité d'évaluer les besoins et de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en évaluer les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant régulièrement et directement avec les personnes touchées. Or, les conditions d'accès dans le pays sont complexes, du fait de la diversité des zones géographiques et des services qui nécessitent des modalités opérationnelles variées. Plus de 1 800 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans le pays et plus de 600 sont déployés

dans des pôles humanitaires situés hors de Damas (Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). Par ailleurs, 3 610 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés dans tout le pays. Cette présence décentralisée du personnel des Nations Unies accroît sa proximité avec les populations touchées et sa capacité d'accéder à ces populations. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée et orchestrée principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales (ONG) et le Croissant-Rouge arabe syrien.

34. Les organismes de l'ONU n'ont pas été en mesure de mener plusieurs missions approuvées et planifiées en raison de pénuries de carburant dans tout le pays et d'une augmentation du nombre de cas de COVID-19 dans le pays, particulièrement en avril. En avril, un groupe d'organisations non gouvernementales basées à Damas a mis en garde contre les répercussions des sanctions sur les opérations humanitaires : lesdites mesures de sanction sont appliquées avec un zèle excessif, y compris dans le secteur financier, ce qui aurait contribué à de graves problèmes bancaires.

35. Chaque année, l'ONU apporte une aide aux élèves de neuvième et de douzième année qui passent leurs examens nationaux. En 2021, les examens ont commencé le 31 mai et se poursuivront jusqu'au 22 juin. L'Organisation des Nations Unies a facilité le passage d'étudiants de zones non contrôlées par le Gouvernement vers des zones contrôlées par le Gouvernement pour qu'ils puissent passer des examens sur la base du programme agréé. Au 31 mai, sur les 9 334 élèves (de neuvième et de douzième année) et 2 640 accompagnateurs qui devaient être accueillis dans 55 centres d'hébergement, 6 015 (5 789 élèves et 226 accompagnateurs) avaient été accueillis dans 39 centres d'hébergement dans les provinces d'Alep (4 776), de Raqqa (669), de Hama (147), de Deïr el-Zor (158) et de Rif-Damas (265). Les points de passage entre Edleb et Hama n'ont pas été ouverts, ce qui a obligé 15 enfants à se rendre à Hama via Alep en passant par des points de passage non officiels. De nombreux étudiants du nord-ouest de la République arabe syrienne auraient décidé de ne pas passer leurs examens dans les zones contrôlées par le Gouvernement, par crainte du harcèlement, de la conscription ou des arrestations. L'Organisation des Nations Unies a demandé aux États Membres ayant une influence de faire en sorte que les parties au conflit s'engagent à fournir les garanties de protection nécessaires et à permettre le passage sûr et sans entrave des étudiants qui souhaitent traverser les lignes de front pour passer les examens nationaux, et de leurs familles.

Restrictions d'accès liées à la pandémie

36. Dans l'ensemble, en dépit des quelques restrictions de déplacements mentionnées au paragraphe 34, les mesures de prévention liées à la COVID-19 ne sont plus considérées comme entravant de manière significative l'action humanitaire, les acteurs humanitaires adaptant leur programmation aux nouvelles réalités opérationnelles et facilitant les efforts déployés par les autorités compétentes.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

37. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, l'accès à certaines populations et enclaves pour lesquelles des autorisations administratives et de sécurité sont nécessaires est toujours difficile, notamment en ce qui concerne Chafouniyé, Meïdaa et Kafr Batna dans la Ghouta orientale et Beït Jinn et Mazraat Beït Jinn dans l'ouest de Rif-Damas. Dans le sud du pays, l'insécurité et les restrictions administratives ont continué d'empêcher un accès régulier aux zones anciennement contrôlées par des groupes armés non étatiques, en particulier dans le quartier de Deraa el-Balad, à Deraa, dans certaines zones de l'ouest de Deraa et à Qouneïtra.

38. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se rendre sur le terrain, aux côtés d'organisations non gouvernementales

nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour effectuer des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. En avril et en mai, 1 722 mouvements ont eu lieu au titre de l'approbation de programmes ou d'une autorisation générale, soit une diminution de 29 % par rapport à février et mars (2 424 mouvements)(voir tableau 3)¹.

Tableau 3

Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale^a depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des tierces parties ou des facilitateurs, par type : avril et mai 2021

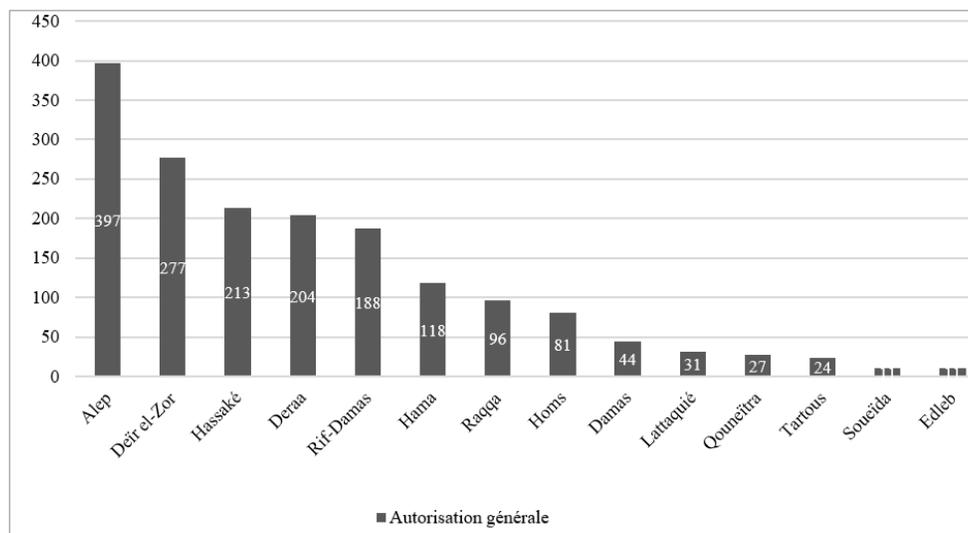
<i>Type de mission</i>	<i>Autorisation générale</i>	<i>Approbation de programmes</i>	<i>Nombre total</i>
Missions d'évaluation	16	2	18
Missions d'escorte des convois d'aide	591	28	619
Missions de surveillance	1 031	22	1 053
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	27	5	32
Total	1 665	57	1 722

^a Les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères.

Note : Le nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale n'inclut pas les missions effectuées par des contrôleurs tiers de l'OMS en mai 2021.

¹ Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs qui opèrent dans les centres humanitaires hors de Damas obtiennent une « autorisation générale » pour pouvoir se déplacer dans le cadre de leurs activités programmatiques, ce qui permet un accès régulier et allège les démarches bureaucratiques.

Figure II
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des tierces parties ou des facilitateurs, par province : avril et mai 2021



39. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères, l'ONU a présenté 185 nouvelles demandes, dont 93 (50 %) ont été approuvées (voir tableau 4). En baisse (20 points de pourcentage) par rapport à la période antérieure, ces chiffres sont inférieurs au taux d'approbation moyen enregistré au cours des 12 mois précédents (60 % en moyenne).

Tableau 4
Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères : avril et mai 2021

Type de demande	Nombre de demandes	Nombre de demandes approuvées	Pourcentage de demandes approuvées
Missions d'évaluation	24	7	29
Missions d'escorte des convois d'aide	31	14	45
Missions de surveillance	74	42	57
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	36	10	28
Missions d'évaluation des engins explosifs	20	20	100
Total	185	93	50 %

Note : Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'assentiment exprès du Ministère des affaires étrangères.

Accès dans le nord-est de la République arabe syrienne

40. Dans le nord-est, les organismes des Nations Unies ont pu maintenir un accès humanitaire régulier et soutenu dans la plupart des secteurs de la province de Hassaké et dans certains secteurs de la province de Raqqa, tandis que d'autres zones, notamment celles de Manbej et Aïn el-Arab, sont restées difficiles d'accès pour l'ONU et ses partenaires depuis Damas, en raison de l'absence d'accord entre les parties en présence. Le dernier convoi à avoir été envoyé par l'ONU vers Manbej à travers les lignes de front remonte à mars 2019. Au cours de la période considérée, 591 missions ont été menées à Hassaké, Raqqa et Deïr el-Zor, à savoir 568 par des tierces parties ou des facilitateurs, 18 par du personnel des Nations Unies ayant reçu une autorisation générale de déploiement et 5 par du personnel des Nations Unies ayant reçu l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères.

41. Les efforts déployés pour fournir une assistance médicale suffisante et durable aux régions du nord-est qui échappent au contrôle du Gouvernement se sont poursuivis. En avril et en mai, l'OMS a acheminé sept convois à travers les lignes de front (trois ponts aériens et quatre convois routiers), permettant la livraison de 139 140 kg de fournitures, soit 348 167 traitements et du matériel pour soigner 10 500 cas de traumatologie, et de vaccins contre la COVID-19, qui ont été acheminés par transport aérien vers la ville de Qamichli, dans la province de Hassaké, le 3 mai 2021. Environ 84 % de ces chargements étaient destinés à des établissements de soins. L'OMS n'a signalé aucun problème opérationnel ou logistique majeur au sujet de ces livraisons. Bien que l'ONU ait continué d'intensifier l'acheminement de convois à travers les lignes de contrôle, ceux-ci ne permettent de répondre qu'à une modeste proportion des besoins totaux. Les organisations humanitaires opérant dans le nord-est du pays ont continué de faire état du manque de capacités et du fonctionnement limité des établissements de santé, ainsi que de l'insuffisance de personnel médical correctement formé et de l'imminence des ruptures de stock de fournitures médicales, touchant entre autres des médicaments essentiels tels que l'insuline et des traitements cardiovasculaires et antibactériens. Dans l'ensemble, la situation s'est aggravée depuis l'expiration de l'autorisation que le Conseil de sécurité avait accordée à l'ONU d'utiliser le point de passage frontalier de Yaaroubiyé.

Accès dans le nord-ouest de la République arabe syrienne

42. Les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont continué de s'efforcer de remédier aux problèmes logistiques et opérationnels que pose la réduction à un du nombre de points de passage frontalier autorisés par suite de l'adoption de la résolution [2533 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité. Toute l'aide humanitaire des Nations Unies dans le nord-ouest du pays continue d'être acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua, 8 343 camions d'aide humanitaire y ayant transité depuis l'entrée en vigueur de la résolution [2533 \(2020\)](#).

43. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité par ses résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#) et [2533 \(2020\)](#). Le Mécanisme a inspecté 20 chargements et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, lesquels avaient été répartis entre 2 007 camions entrés en République arabe syrienne depuis la Turquie, tous par le point de passage de Bab el-Haoua. Ces convois portent à 48 356 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (38 384 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude, et leur caractère humanitaire n'a pas été mis en doute. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien à chaque fois qu'un camion franchissait la

frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

44. Les travailleurs humanitaires ont continué de s'employer à appliquer une approche toutes modalités pour répondre aux besoins dans le nord-ouest. L'ONU a par ailleurs poursuivi son dialogue avec les parties concernées s'agissant de l'envoi d'une mission dans cette région à travers les lignes de front, depuis l'intérieur du pays, et, en mars, elle leur a présenté un concept général d'opérations révisé. À la fin de la période couverte par le présent rapport, les parties concernées n'étaient pas parvenues à un accord sur les détails opérationnels de la mission proposée. Les consultations se sont poursuivies afin de répondre aux réserves formulées, notamment sur la question de savoir comment l'aide serait distribuée après l'arrivée du convoi.

Accès dans le sud de la République arabe syrienne

45. Depuis septembre 2019, aucun convoi humanitaire de l'ONU n'a pu atteindre Roukban depuis l'intérieur du pays. L'accès des camions commerciaux, empruntant des routes informelles, a été sporadique. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars 2020, de fermer la frontière pour endiguer la propagation de la COVID-19, les patients de Roukban ayant besoin de soins médicaux ne peuvent plus accéder à la clinique de l'ONU située du côté jordanien. On a continué d'envoyer les cas graves à Damas, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien, mais ceux qui sont partis pour obtenir un traitement n'ont pas été autorisés à revenir dans la région de Roukban. D'après les estimations du FNUAP, 2 500 femmes sont en âge de procréation à Roukban et nécessitent l'accès à des services de protection et de santé reproductive essentiels. On estime par ailleurs que le nombre de femmes enceintes avoisine en permanence les 300. En raison des risques accrus de mariage précoce et des complications de grossesse qui peuvent en découler, il est extrêmement urgent de garantir l'accès à des services médicaux adéquats.

46. Pendant la période considérée, 244 missions ont été menées à Soueïda, Deraa et Qouneïtra, à savoir 239 par des tierces parties ou des facilitateurs, 3 par du personnel des Nations Unies ayant reçu une autorisation générale et 2 par du personnel des Nations Unies ayant reçu l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères.

Visas et enregistrements

47. Les organismes des Nations Unies ont continué de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5

Demandes de visa présentées par des entités des Nations Unies : avril et mai 2021

<i>Type de demande</i>	<i>Nombre de demandes de demandes</i>	<i>Nombre de demandes approuvées</i>	<i>Nombre de demandes rejetées</i>	<i>Nombre de demandes en instance</i>
Demandes de visa présentées pendant la période considérée	72	18	3	50
Demandes de renouvellement de visa présentées pendant la période considérée	145	97	0	46
Demandes de visa en instance présentées avant la période considérée	66	25	0	38

<i>Type de demande</i>	<i>Nombre de demandes de demandes</i>	<i>Nombre de demandes approuvées</i>	<i>Nombre de demandes rejetées</i>	<i>Nombre de demandes en instance</i>
Demandes de renouvellement de visa en instance présentées avant la période considérée	51	47	0	4

Note : L'ONU a retiré une demande de visa et deux demandes de renouvellement de visa soumises pendant la période considérée et trois demandes en instance qui avaient été présentées avant la période considérée. Le nombre de demandes de visa et de renouvellement de visa en instance (rangées 3 et 4) couvre la période allant de février 2020 à mars 2021.

48. En tout, 41 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

49. L'ONU et les ONG ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui sont le théâtre d'affrontements fréquents entre les parties au conflit ou la cible de frappes aériennes et d'échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont fortement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

50. D'après les informations disponibles, des centaines d'agents humanitaires ont été tués depuis le début du conflit, parmi lesquels 22 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes des Nations Unies, dont 20 membres du personnel de l'UNRWA, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux employés d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont également été tués.

51. Pendant la période considérée, au moins deux travailleurs humanitaires ont été tués. Le 17 avril, deux volontaires d'une organisation non gouvernementale ont été tués dans une attaque armée, alors qu'ils revenaient d'un projet d'aide humanitaire situé à Deir el-Zor.

52. Au total, 16 fonctionnaires d'organismes ou programmes des Nations Unies (tous de l'UNRWA) étaient détenus, présumés détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

53. Dans toutes les régions du pays, les Syriens continuent de lutter contre les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 et la grave détérioration de la situation économique. Dans ce contexte extrêmement compliqué, je suis particulièrement préoccupé par les conséquences durables des hostilités et des actes de violence, notamment les attaques perpétrées à l'encontre de civils dans le pays tout entier, qui sont la cause pour ces derniers de souffrances et les obligent à se déplacer. Les attaques menées contre des civils, au moyen, notamment, d'engins explosifs improvisés placés dans des zones résidentielles, des camps de déplacés et des marchés fréquentés, sont interdites par le droit international humanitaire. J'appelle de nouveau toutes les parties au conflit à garantir la protection de la population et des infrastructures civiles, en application du droit international humanitaire.

54. Les attaques du 21 mars, notamment les tirs d'artillerie qui ont tué et blessé des civils et endommagé l'hôpital chirurgical d'Atareb, celles du 12 juin contre l'hôpital Chifa, dans la ville d'Afrin, ainsi que les bombardements d'artillerie et les missiles

qui ont tué des civils et blessé des membres du personnel soignant, sont extrêmement préoccupants. Je réaffirme que les attaques dirigées contre des biens de caractère civil, tels que des hôpitaux, doivent faire l'objet d'enquêtes. Il faut mettre fin à la culture de l'impunité et veiller à ce que les auteurs des crimes perpétrés en République arabe syrienne en soient tenus pour responsables. Il incombe à toutes les parties au conflit, ainsi qu'à la communauté internationale, de faire en sorte que les auteurs de violations graves du droit international humanitaire aient à répondre de leurs actes.

55. Je salue la première livraison, par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX, de 256 800 doses de vaccin contre la COVID-19. Toutefois, celles-ci n'étant suffisantes que pour vacciner environ 0,5 % de la population syrienne, il est essentiel de renforcer sans plus tarder l'acheminement de ces produits vers la République arabe syrienne par tous les moyens possibles.

56. Lorsqu'il est question de fournir une aide vitale aux personnes dans le besoin à travers l'ensemble de la République arabe syrienne, tous les moyens possibles devraient être mis en œuvre et le rester. En dépit de la réponse massive déployée par le système des Nations Unies dans le pays et dans toute la région, l'accès humanitaire doit être renforcé pour porter secours à toutes les personnes les plus démunies. Il est essentiel d'effectuer des livraisons à travers les lignes de front et les frontières pour atteindre toutes les personnes ayant besoin d'une aide, où qu'elles se trouvent. Je demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité de dégager un consensus sur cette question cruciale. La situation ne cesse de se détériorer. Dans le nord-ouest du pays, le nombre de personnes dans le besoin a augmenté de 21 % en 2021. Si l'autorisation donnée aux organismes des Nations Unies et à leurs partenaires de traverser la frontière n'est pas prolongée, la fourniture d'une aide vitale à des millions de personnes qui en ont désespérément besoin sera compromise, ce qui portera la souffrance des civils dans le nord-ouest à des niveaux jamais vus en 10 années de conflit. De même, la distribution par l'ONU du vaccin contre la COVID-19 dans le nord-ouest du pays en souffrira, et l'appui fourni dans tous les secteurs sera immédiatement perturbé, l'aide vitale apportée par les Nations Unies ne pouvant être remplacée. L'acheminement d'une aide à grande échelle à travers la frontière, avec l'appui de l'ONU, pour une période supplémentaire de 12 mois reste essentiel. Une augmentation du nombre de convois transfrontières et un accès à des fonds supplémentaires permettraient à l'Organisation d'en faire davantage pour aider les personnes, toujours plus nombreuses, qui se trouvent dans le besoin, et ce, tant dans le nord-ouest que dans le nord-est du pays.

57. Les Nations Unies feront tout ce qui est en leur pouvoir et mettront en œuvre tous les moyens possibles pour améliorer l'accès à l'ensemble des civils se trouvant dans le besoin dans le nord-ouest, notamment dans le cadre d'opérations menées à travers les lignes de front depuis l'intérieur du pays, et entendent poursuivre leurs consultations avec toutes les parties aux fins du lancement, dans les plus brefs délais, des opérations. Dans les conditions actuelles, les convois acheminés à travers les lignes de front pourraient constituer un complément vital aux activités transfrontières. Toutefois, aussi réguliers soient-ils, ils ne pourront jamais rivaliser en taille ni en importance avec les opérations transfrontières.

58. Dans le nord-est, les besoins humanitaires restent élevés et la situation s'est aggravée depuis 2020, après la suppression de l'autorisation accordée par le Conseil de sécurité de traverser la frontière à Yaaroubiyé. Bien que l'ONU ait continué d'intensifier l'acheminement de convois à travers les lignes de contrôle, ceux-ci ne permettent de répondre qu'à une modeste proportion des besoins totaux et de nombreuses installations manquent encore de personnel, de fournitures et d'équipements. De manière générale, l'aide acheminée dans le nord-est du pays demeure insuffisante dans tous les domaines. C'est notamment le cas dans le camp de

Hol, où près de 40 000 enfants vivent dans des conditions de plus en plus dangereuses. Je demande instamment à tous les pays dont des ressortissants se trouvent dans le camp de Hol d'autoriser leur rapatriement volontaire en toute diligence et sécurité, en prêtant d'urgence attention aux enfants et à leurs familles, en application du droit international et des normes internationales.

59. En mars 2020, j'ai plaidé en faveur de la levée des sanctions qui pourraient entraver l'accès aux fournitures médicales essentielles, au soutien sanitaire dans la lutte contre la COVID-19 ou aux denrées alimentaires en République arabe syrienne. Il est encourageant de constater qu'un dialogue technique entre les États Membres concernés et les acteurs humanitaires est en cours au sujet des sanctions et des opérations humanitaires ayant trait à la République arabe syrienne. J'espère que les parties concernées pourront trouver des moyens de s'attaquer aux défis entravant l'action de plusieurs intervenants humanitaires dans le pays pour ce qui est de l'accès à des services financiers fiables et appropriés.

60. Mon Envoyé spécial continue d'œuvrer en faveur de la libération unilatérale des personnes arbitrairement privées de leur liberté à une échelle qui soit à la mesure de l'ampleur de ce problème, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les malades, que la pandémie de COVID-19 a rendus particulièrement vulnérables. La majorité de ces personnes étant détenues par le Gouvernement syrien, je l'exhorte, de même que les autres parties concernées, à donner des informations sur le sort des individus qu'il retient et l'endroit où ceux-ci se trouvent, et à permettre aux organismes humanitaires et de défense des droits humains d'accéder à tous les lieux de détention. Toutes les personnes détenues doivent recevoir notification, dans le plus court délai, de toute accusation portée à leur encontre. Les personnes poursuivies doivent bénéficier de toutes les garanties minimales d'un procès équitable. Elles doivent être traduites devant un juge dans le plus court délai et immédiatement libérées si leur privation de liberté est arbitraire. Les autorités qui les détiennent doivent mener rapidement des enquêtes efficaces, approfondies et transparentes en cas de décès en détention, et s'il s'avère que ces décès résultent d'actes criminels, traduire leurs auteurs en justice. Les familles des personnes décédées en détention doivent être informées des faits et obtenir des réparations complètes et proportionnées, dans un délai raisonnable, si le décès résulte d'un acte illicite. Le respect de ces principes permettrait également de renforcer la confiance au sein de la société, ainsi qu'entre les parties et les acteurs internationaux. Si l'on ne s'attaque pas à la question de la privation arbitraire de liberté, il sera impossible de mettre en place une justice crédible, de parvenir à une véritable réconciliation et d'instaurer une paix durable.

61. La détérioration de la situation économique en République arabe syrienne, qui s'ajoute aux effets socioéconomiques de la pandémie, a encore aggravé les souffrances de l'ensemble de la population. Plusieurs manifestations pacifiques ont été organisées, tant dans des zones contrôlées par le Gouvernement qu'en dehors. À Hassaké, des manifestants pacifiques ont fait l'objet d'un usage inutile et excessif de la force, certains d'entre eux allant jusqu'à être arrêtés au simple motif qu'ils avaient pris part à ces rassemblements.

62. Je rappelle à toutes les parties concernées que seules des circonstances exceptionnelles justifient qu'un regroupement puisse être dispersé. En vertu des normes internationales relatives aux droits humains, l'emploi d'une force létale dans le cadre du maintien de l'ordre est une mesure extrême à laquelle il ne devrait être recouru que lorsque cela s'avère strictement nécessaire pour protéger la vie ou prévenir un préjudice grave découlant d'une menace imminente. Par ailleurs, l'arrestation ou la détention pour exercice légitime du droit à la liberté d'expression ou de réunion pacifique est considérée comme arbitraire.

63. L'impunité persistante en ce qui concerne les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire demeure extrêmement préoccupante. Les auteurs de violations et atteintes doivent répondre de leurs actes. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui ont une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils sont tenus de prendre des mesures actives pour assurer le respect du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. L'obligation d'appliquer le principe de responsabilité en cas de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et d'atteintes graves à ces droits est à la fois une exigence juridique et un élément essentiel pour l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

64. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil des droits de l'homme, notamment en mettant en place une présence sur le terrain destinée à protéger et à promouvoir les droits humains.

65. Les activités militaires qui se poursuivent dans tout le pays constituent toujours une réalité inacceptable. Je continue d'exhorter toutes les parties concernées à instaurer un cessez-le-feu national, en application de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, l'absence d'un tel cessez-le-feu entravant la mise en place d'un processus politique durable et crédible dirigé et contrôlé par les Syriens, dans le respect de ladite résolution [2254 \(2015\)](#). Je continue d'appuyer les efforts déployés par mon envoyé spécial pour rappeler aux parties prenantes à l'échelle régionale et internationale l'importance d'une diplomatie internationale constructive en République arabe syrienne. Les parties syriennes et les principaux acteurs ayant l'influence et l'autorité qui leur permettent de promouvoir tout progrès vers la paix devraient s'entendre sur les mesures mutuelles et réciproques qui doivent être prises. Le sort des civils oblige toutes les parties concernées à poser des actes concrets allant dans le sens d'une paix durable pour le peuple syrien, qui endure des souffrances indicibles depuis bien trop longtemps.

Annexe

Faits dont des civils auraient été victimes, enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en avril et en mai 2021*

Province d'Edleb

- Le 7 avril, un travailleur humanitaire aurait été arrêté près du village de Termanin, dans les faubourgs du nord d'Edleb et se trouverait toujours en détention.
- Le 8 avril, sept civils, dont deux femmes, un garçon et deux filles, ont été tués et deux garçons et une fille blessés par une frappe terrestre qui se serait abattue sur une voiture se trouvant dans la ville de Najiya, dans les faubourgs de l'ouest d'Edleb.
- Le 25 avril, un civil a été blessé dans une frappe terrestre qui aurait touché le village de Kfar Yiddin, dans les faubourgs de l'ouest d'Edleb.
- Le 3 mai, trois civils, dont deux femmes, ont été tués et six civils, dont une femme, deux garçons et deux filles, ont été blessés lors de l'explosion présumée d'un dépôt d'armes situé près du camp de déplacés de Fourissiya, situé dans le village de Fouaa, dans la province d'Edleb. L'explosion aurait endommagé au moins 50 des tentes se trouvant dans le camp.
- Le 11 mai, un civil a été tué et un autre blessé lors de tirs croisés signalés à Dana, dans les faubourgs du nord d'Edleb.
- Le 12 mai, cinq civils, dont une fille, ont été blessés à la suite d'une frappe aérienne qui serait tombée près du village de Kneddé, dans les faubourgs de l'ouest d'Edleb.

Province d'Alep

- Le 12 avril, deux garçons ont été tués lors de l'explosion présumée d'une mine terrestre près du village de Joudi Mazen, dans la région d'Afrin (faubourgs du nord-ouest d'Alep).
- Le 13 avril, un civil a été tué lors de tirs croisés signalés dans le village de Meïdanki, dans la région d'Afrin (faubourgs du nord-ouest d'Alep).
- Le 24 avril, une fille a été blessée par l'explosion présumée d'une grenade à main dans la ville d'Afrin, située dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep.
- Le 25 avril, un garçon a été tué par des tirs isolés signalés à l'extérieur de la ville de Bab, dans les faubourgs de l'est d'Alep.
- Le 27 avril, un garçon a été tué et 14 civils, dont une femme et trois garçons, blessés lors de deux attaques à l'engin explosif improvisé qui auraient eu lieu dans la ville de Jarablos, dans les faubourgs de l'est d'Alep.

* La présente liste est représentative des sujets d'inquiétude relatifs aux droits humains traités dans le rapport. Toutefois, parce qu'il est de plus en plus difficile d'établir les faits en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux qui offraient des sources fiables ou crédibles dans de nombreuses zones concernées, elle ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'y a consigné que les faits qui lui avaient été signalés et qu'il a pu confirmer conformément à sa méthode

- Le 5 mai, cinq enfants d'une même famille, dont quatre filles, ont été blessés lors de l'explosion présumée d'un véhicule piégé dans la ville d'Afrin, située dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep.
- Le 6 mai, trois civils, dont un garçon, ont été blessés lorsqu'un engin explosif magnétique improvisé attaché au véhicule d'un groupe armé aurait explosé dans le camp de déplacés de Bab el-Salam el-Qadim, situé près de la ville d'Izaz, dans les faubourgs du nord d'Alep.
- Le 8 mai, une civile et un garçon ont été tués et cinq civils, dont deux femmes et un garçon, blessés lors d'une attaque terrestre qui se serait abattue sur la ville d'Atareb, dans les faubourgs de l'ouest d'Alep.
- Le 10 mai, trois civils ont été blessés lors de l'explosion présumée d'un engin explosif improvisé près de leur véhicule, au bord de la route reliant le village de Tell el-Aghbar et le camp de déplacés de Zaghra el-Jadid, dans les faubourgs de l'est d'Alep.
- Le 10 mai, deux civils ont été blessés lors de l'explosion présumée d'un engin explosif magnétique improvisé attaché à une moto sur la route de Bouhouth et Izaz, dans les faubourgs du nord d'Alep.

Province de Hassaké

- Le 22 avril, un homme a été tué et son fils blessé par des échanges de tirs d'armes de petit calibre signalés entre des forces armées dans le quartier de Helko, situé dans la ville de Qamichli. Le même jour, un garçon a été tué par des tirs croisés signalés dans le quartier de Zouhour, situé dans la ville de Qamichli, au nord-est de Hassaké.
- Le 23 avril, un garçon a été tué par des tirs croisés signalés dans la ville de Qamichli, au nord-est de Hassaké.
- Le 8 mai, un réfugié irakien aurait été retrouvé tué par balle dans le camp de Hol, situé dans les faubourgs de l'est de Hassaké.
- Le 12 mai, un réfugié irakien aurait été tué par balle dans le camp de Hol, situé dans les faubourgs de l'est de Hassaké.
- Le 18 mai, sept civils, dont une fille, auraient été tués alors qu'ils participaient à une manifestation pacifique dans la ville de Chaddadé, située dans les faubourgs du sud de Hassaké. Le même jour, deux autres civils auraient été tués alors qu'ils participaient à des manifestations pacifiques à Hassaké.

Province de Hama

- Le 19 avril, un homme a été tué et un autre blessé à la suite d'une frappe de drone qui aurait touché le village de Khirbet el-Naqous, à Hama.
- Le 22 avril, une fille a été tuée et deux garçons blessés lorsqu'une mine terrestre aurait explosé près du village d'Abou Hbeïlat, dans les faubourgs de l'est de Hama.

Province de Homs

- Le 18 mai, un civil a été tué par des tirs d'armes de petit calibre qui auraient visé une tente utilisée dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection présidentielle, dans le village de Farhaniyé, situé dans la région de Talbissé, dans les faubourgs du nord de Homs.

Province de Rif-Damas

- Le 2 mai, les familles de 27 civils, dont deux garçons, originaires de la ville de Kanaker, située dans la région de la Ghouta occidentale (Province de Rif-Damas) ont perdu tout contact avec ces personnes après leur arrestation et n'ont depuis aucune information sur leur sort et l'endroit où elles se trouvent.

Province de Deraa

- Le 2 avril, un civil et son fils ont été tués et trois autres garçons de la même famille blessés lors de l'explosion présumée d'un engin explosif magnétique improvisé dans la ville de Jassem, située dans les faubourgs du nord de Deraa.
- Le 22 avril, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans le village de Tell Chehab, situé dans les faubourgs de l'ouest de Deraa.
- Le 8 mai, un civil et ses trois filles ont été tués par l'explosion d'une mine terrestre qui se serait produite près de la ville de Malihet el-Atach, dans les faubourgs de l'est de Deraa.
- Le 9 mai, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Sahoua, située dans les faubourgs de l'est de Deraa.
- Le 22 mai, un civil a été tué et trois autres, à savoir deux femmes et un garçon de sa famille, ont été blessés lors de l'explosion d'un engin explosif improvisé qui aurait été placé en bord de route dans la ville de Jellin, située dans les faubourgs de l'ouest de Deraa.
- Le 23 mai, un garçon et une fille ont été blessés lors de l'explosion d'un engin explosif improvisé qui se serait produite au bord de la route reliant les villes de Naoua et d'el-Sheikh Mask, dans les faubourgs de l'ouest de Deraa.

Province de Deïr el-Zor

- Le 23 avril, un civil a été tué lors d'une fusillade à l'aveugle qui aurait eu lieu dans la ville de Dhiban, dans les faubourgs de l'est de Deïr el-Zor.
- Le 3 mai, deux garçons ont été tués et un autre a été blessé lors de l'explosion présumée d'une munition non éclatée dans le village de Hatlé, situé dans les faubourgs de l'est de Deïr el-Zor.
- Le 19 mai, une fille et une femme ont été blessées lors de tirs croisés signalés dans le village de Hassin, situé dans les faubourgs du nord de Deïr el-Zor.
- Le 22 mai, trois civils auraient été tués par des personnes non identifiées lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la ville de Bsiré, située dans les faubourgs de l'est de Deïr el-Zor.

Province de Qouneïtra

- Le 23 avril, un engin explosif magnétique improvisé attaché à un véhicule aurait explosé dans la ville de Soueïssé, située dans les faubourgs du sud de Qouneïtra, tuant deux enfants et blessant un garçon.

Province de Raqqa

- Le 16 avril, deux hommes ont été tués et quatre autres auraient été blessés dans le village de Jdeïdat Kahett, situé dans les faubourgs de l'est de Raqqa.